



Règlement intérieur

Page 2/2

- Après utilisation, l'adhérent devra nettoyer le matériel avec le papier jetable et la solution désinfectante prévus à cet effet, mis à disposition en entrée et devant les vestiaires.
- Par mesure d'hygiène, une serviette devra être posée sur les appareils et tapis de sol.
- Chaque adhérent(e) est prié de respecter les consignes de tri.
- Il est interdit de fumer dans les locaux.
- Il est interdit de manger dans le club.

COURS COLLECTIFS

- Les cours seront assurés à partir de 3 personnes.
- L'adhérent(e) devra arriver à l'heure pour les cours collectifs.
- Au-delà, il ne pourra pas intégrer le cours pour éviter les perturbations de la séance et le risque de blessures par manque d'échauffement. Par respect pour les coachs et les autres pratiquants il est recommandé de participer à l'intégralité du cours.
- L'adhérent(e) sera équipé(e) d'une serviette pour la protection des tapis de sol. Après chaque cours collectif, il rangera convenablement le matériel qui lui aura été confié.
- Durant les cours collectifs l'usage des téléphones mobiles est interdit.

CIRCUIT CROSSFIGHTING

- Le matériel mis à la disposition des adhérent(e)s doit être respecté. Les réglages se font après les conseils dispensés par l'équipe de la salle.

MUSCULATION

En présence de l'équipe et sous la surveillance des Coachs

- Les bancs et charges libres sont à disposition de l'adhérent(e). Après leur utilisation, le matériel et les accessoires doivent être rangés.

Les barres doivent être déchargées et rangées, ainsi que leurs disques, sur les râteliers prévus à cet effet.

- Pour la sécurité de tous, toute anomalie de fonctionnement d'un appareil doit être signalée.
- Il est interdit de sortir du cadre d'utilisation des machines et matériels. De même, la création de montages de fortune pourrait mettre en danger les adhérent(e)s, ils sont donc également formellement interdits. Le déplacement des machines est interdit.
- Les charges libres seront utilisées en binôme.

COACHING

Les coachs exerçant dans La Salle-Fitness/de Sports de Contact sont des salariés du club ou des bénévoles. Ils sont titulaires d'un diplôme ou d'un certificat de qualification permettant l'enseignement, l'entraînement, l'animation ou l'encadrement d'une activité physique ou sportive.

Leurs diplômes et cartes professionnelles sont disponibles à l'accueil de votre club. Un coach dont le diplôme et/ou la carte professionnelle ne seraient pas affichés à l'accueil de votre club n'est pas autorisé à enseigner, animer, encadrer ou entraîner lors de séances individuelles ou collectives. Les bénévoles, exclusivement, sont là pour aider au maintien de l'activité, avec accord des membres du bureau et des animateurs professionnels qui les ont formés et conseillé pour cela.

SYNTHÈSE

La fréquentation de notre salle de remise en forme implique le respect du présent règlement intérieur. Il est défini dans un souci de bien-être, pour l'ensemble des utilisateurs.

En cas de non-observation de celui-ci ou d'attitude et de comportement présentant un risque ou une gêne pour les autres usagers, les membres du bureau en accord, pourraient prendre toutes les mesures nécessaires à l'encontre des contrevenants. Ils se réservent le droit de leur interdire l'accès à la salle. Celui-ci ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Signature du président de l'association

Signature de l'adhérent Lu et approuvé: